



FIDEXCO France

**RAPPORT DE TRANSPARENCE ETABLI EN APPLICATION DE
L'ARTICLE R 823-21 ET PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
LE 31 MARS 2017**

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE FIDEXCO FRANCE	3
1.1. Aspects juridiques	3
1.2. Activité et clients	3
1.2.1 Présentation de l'activité	3
1.2.2 Chiffres caractéristiques	4
1.3. Organisation et gouvernance de FIDEXCO FRANCE	4
1.3.1 Organisation	4
1.3.2 Rémunération des associés	5
2. GESTION DES RISQUES DU CABINET	5
2.1. Indépendance, éthique et déontologie	5
2.1.1 Charte d'éthique	5
2.1.2 Déclaration d'indépendance	6
2.1.3 Acceptation et maintien de la mission	6
2.2. Ressources humaines	7
2.2.1 Gestion des carrières	7
2.2.2 Formation	7
2.3. Organisation des missions	8
2.3.1 Affectation des missions	8
2.3.2 Supervision de la mission	8
2.3.3 Consultation technique	9
2.4. Organisation de la fonction technique	9
2.5. Revue indépendante	10
2.6. Contrôles périodiques	10
3. DECLARATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.823-21 F) ET G) DU CODE DE COMMERCE	11

1. PRESENTATION DE FIDEXCO FRANCE

FIDEXCO FRANCE est un cabinet d'expertise comptable et de Commissaires aux Comptes fondé en 1964 par Messieurs René et Jean GARRIGUES ;

Il figure parmi les plus anciens et les plus connus des cabinets de la région niçoise.

Depuis 2015 le cabinet FIDEXCO FRANCE est dirigé par son président et principal actionnaire Monsieur Philippe MATHEU, avec un positionnement essentiellement dans le domaine du commissariat aux comptes.

1.1. ASPECTS JURIDIQUES

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille, et de commissariat aux comptes inscrits auprès de la Compagnie d'Aix en Provence, FIDEXCO FRANCE est une société par actions simplifiées immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro RC Nice B 964 803 886.

Son capital d'un montant de 160.000 € est réparti entre les 2 associés ¹⁾, exerçant en son sein.

Le siège social est situé au 19, Rue Rossini à Nice (06000).

1.2. ACTIVITE ET CLIENTS

1.2.1 Présentation de l'activité

Les sphères d'intervention de FIDEXCO FRANCE sont les suivantes :

- les services à valeur ajoutée au profit d'entreprises auprès desquelles aucune mission de certification n'est effectuée ;
- les missions d'audit (notamment de commissariat aux comptes) conduites sur la base d'une longue expérience.

Elles permettent la combinaison de différents domaines d'expertise :

- Commissariat aux comptes (objet du présent rapport de transparence) ;
- Audit contractuel ;
- Expertise comptable ;
- Conseil sur l'optimisation juridique et fiscale
- Conseil à la direction financière dans le domaine des systèmes d'information.

¹ Dont 2 inscrits en qualité de commissaire aux comptes auprès de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence

De par le profil de ses compétences et la diversité de ses domaines d'expertise, FIDEXCO FRANCE intervient auprès d'un large spectre d'entités, sociétés, associations, fondations, et certaines sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé. L'activité de commissariat aux comptes représente l'essentiel du chiffre d'affaires de FIDEXCO FRANCE.
Aucun mandat n'est exercé auprès d'établissement de crédit.

FIDEXCO FRANCE est totalement indépendant et ne fait partie d'aucun réseau national ou international.

1.2.2 Chiffres caractéristiques

Le chiffre d'affaires est en progression, il s'élève pour le dernier exercice clos à environ 1,5 M€ dont près de 60% au titre de l'audit légal.

L'effectif moyen, au cours de l'exercice s'est élevé à 9 personnes. (identique aux exercices précédents).

1.3. ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE FIDEXCO FRANCE

1.3.1 Organisation

La Direction Générale du Cabinet est assurée par Monsieur Philippe MATHEU, Président de la société par actions simplifiée.

Le Président est en charge de l'animation et assure une responsabilité fonctionnelle :

- déontologie et indépendance ;
- direction technique de l'audit ;
- recrutement ;
- ressources humaines ;
- développement ;
- gestion administrative et financière.

Le Président consulte son associé et également l'expert comptable salarié pour échanger avec eux sur les points suivants :

- l'orientation de la stratégie et du développement de FIDEXCO FRANCE ;
- le partager l'actualité touchant tant aux aspects professionnels que de l'évolution de nos marchés ;
- évoquer les questions touchant à la gestion courante du Cabinet (investissements, rémunération...).

1.3.2 Rémunération des associés

La rémunération des associés ne comprend qu'une seule composante (numéraire). La part fixe représente plus de la moitié de la rémunération annuelle.

La part variable est pour l'essentiel fonction du résultat du Cabinet. Sa répartition entre les associés est fixée en accord entre les associés.

La part variable individualisée dans la rémunération annuelle de chaque associé demeure limitée. Il n'existe ainsi aucune rémunération directement liée au chiffre d'affaires réalisé par un associé.

2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

2.1. INDEPENDANCE, ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

L'indépendance est essentielle au sein de FIDEXCO FRANCE. Il s'agit d'un état d'esprit qui conditionne l'exercice de bonnes pratiques. L'éthique, art de diriger sa conduite, repose sur une volonté partagée par tous les membres de FIDEXCO FRANCE d'adhérer à un système de valeurs : intégrité personnelle, sens de l'intérêt général, recherche en toute circonstance de l'objectivité.

Le dispositif mis en place par FIDEXCO FRANCE dans le domaine de l'éthique et de l'indépendance s'articule autour d'un guide d'exercice professionnel.

2.1.1 Guide d'exercice professionnel

Les différentes dispositions de ce guide fixent notamment :

- les principes de comportement fondamentaux ;
- les règles déontologiques d'ordre général devant être respectées et celles plus spécifiques aux interventions s'inscrivant dans un cadre légal (commissariat aux comptes) ou réglementaires telles les attestations d'indépendance prévues par le Règlement général de l'AMF.

S'agissant des missions de commissariat aux comptes, les dispositions de ce guide se réfèrent explicitement aux dispositions du Code de Déontologie et notamment :

- l'absence d'intérêts financiers, de relations financières ;
- une vigilance particulière sur l'existence d'éventuels liens personnels, relations d'affaires, etc....
- l'appréciation de tous les risques susceptibles de nuire à l'objectivité du Cabinet

Au-delà d'une diffusion auprès de tous les salariés du Cabinet, la connaissance de ces règles résulte notamment d'actions de formation prévues à cet effet.

2.1.2 Déclaration d'indépendance

Cette déclaration a pour objet de formaliser l'adhésion de tous les collaborateurs de FIDEXCO FRANCE au respect des règles d'indépendance.

Une déclaration d'indépendance est requise dès l'embauche et est confirmée selon un processus annuel.

Par ailleurs, en complément de son obligation de suivi de l'évolution des règles d'encadrement de son exercice professionnel, chaque associé se doit d'établir chaque année une déclaration d'indépendance dans laquelle il est amené notamment à confirmer :

- son respect des normes d'exercice professionnel ;
- son adhésion aux principes fixés par le Cabinet dans la gestion des dossiers ;
- son indépendance (liens financiers et personnels) à l'égard des clients du Cabinet donnant lieu à l'émission d'un rapport d'opinion ou d'une attestation ;
- l'absence de toute situation d'incompatibilité dans l'exercice de ses mandats de commissariat aux comptes.

2.1.3 Acceptation et maintien de la mission

La procédure d'acceptation et de maintien des missions constitue un processus clef dans les procédures du Cabinet. Elle vise à formaliser l'accord préalable à l'acceptation de toute mission susceptible d'être confiée à FIDEXCO FRANCE au travers d'une analyse de différents aspects (compétence pour mener la mission, conflits d'intérêts existants ou potentiels, respect de la charte d'éthique...).

S'agissant des mandats de commissariat aux comptes, la fiche d'acceptation s'accompagne d'une explicitation des principales exigences ressortant du Code de déontologie de la profession (identification d'éventuelles incompatibilités, risque d'atteinte à la perception d'indépendance,...). Enfin, avant toute intervention portant sur la certification d'un nouvel exercice, une fiche de maintien de la mission doit être émise.

2.2. RESSOURCES HUMAINES

La qualité des professionnels de FIDEXCO FRANCE constitue un élément essentiel de la qualité de nos prestations.

2.2.1 Gestion des carrières

Le processus de recrutement repose sur des contacts avec les principales Universités de Nice (Institut des Administrations des Entreprises) et Ecoles de commerce de la région (SKEMA), ainsi qu'une sélection rigoureuse opérée selon des critères techniques, comportementaux et éthiques. Une équipe recrutement, composée en interne de collaborateurs expérimentés, placés sous la responsabilité d'un associé, a été constituée pour assurer une cohérence des actions de recrutement par rapport aux objectifs fixés.

Par la suite, tout collaborateur ayant rejoint FIDEXCO FRANCE bénéficie d'un suivi personnalisé visant à la fois son épanouissement professionnel et le développement de ses compétences. Ainsi, chaque collaborateur bénéficie d'une évaluation en continu et d'un entretien annuel permettant de fixer un cadre à l'évaluation de ses responsabilités.

FIDEXCO FRANCE privilégie une certaine polyvalence de ses collaborateurs. Pour autant, ce suivi individualisé des carrières peut conduire à une affectation à une ligne de services spécifique. Une telle décision repose sur l'existence de compétences appropriées et doit répondre à un souhait exprimé par le collaborateur concerné.

2.2.2 Formation

La formation théorique dispensée aux collaborateurs de FIDEXCO FRANCE accompagne leur progression. Le plan de formation prévoit un cursus obligatoire d'acquisition progressive des compétences de base de l'audit légal. Un cursus optionnel permet aux collaborateurs expérimentés de développer leurs compétences en fonction d'objectifs définis au cours des entretiens annuels.

Les formations sont soit conçues et animées en interne, soit identifiées auprès d'organismes de formations reconnus.

L'évolution constante de l'environnement légal, réglementaire, doctrinal ou jurisprudentiel a conduit FIDEXCO FRANCE à développer des outils d'information, coordonnés par nos équipes sur les Normes et doctrine :

- centre de documentation ;
- information régulière par mail en matière fiscale et sociale.

De nombreuses formations spécifiques dans le cadre de la préparation du diplôme d'expertise comptable.

2.3. ORGANISATION DES MISSIONS

Le déroulement des missions comprend différentes phases :

2.3.1 Affectation des missions

La correcte affectation des missions constitue un préalable indispensable à un bon déroulement des interventions. Elle repose sur une structure d'équipe adaptée à la mission et un outil de gestion du planning approprié.

La planification s'effectue sous la responsabilité de l'associé en charge de la mission et en accord avec le directeur de mission.

2.3.2 Supervision de la mission

La qualité de toute mission menée par FIDEXCO FRANCE, et spécialement de celles donnant lieu à l'émission d'un rapport, repose notamment sur l'organisation des travaux, la supervision effectuée aux différentes étapes des travaux et la répartition des tâches au sein de l'équipe d'intervention.

Le déroulement de chaque mission implique la participation de tous les membres de l'équipe et s'accompagne d'un processus de supervision approprié à la nature de l'intervention.

(i) Prérogatives des associés signataires

La responsabilité des associés signataires porte sur l'opinion qui sera émise. Leur rôle s'inscrit dans le cadre :

- des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France et de leurs implications sur la mission (normes d'exercice professionnel, dispositions du guide d'exercice professionnel);
- des procédures existant au sein du Cabinet FIDEXCO FRANCE (respect des dispositions de la charte d'éthique, déclaration d'indépendance, procédure d'acceptation et de maintien des missions, respect du processus de revue indépendante, saisine, le cas échéant, de comités spécialisés ...)

(ii) Information et supervision de l'équipe d'audit

De manière générale, l'équipe d'audit dispose des informations nécessaires à la réalisation de ses travaux au travers notamment du plan de mission établi en amont et définissant les orientations données aux travaux (communication, le cas échéant, lors d'une réunion d'information) et des programmes de travail.

La supervision directe des travaux au sein de l'entité contrôlée est effectuée par un responsable désigné par l'associé et dont les compétences sont appropriées à la taille ou aux difficultés de l'entreprise concernée (directeur de mission, responsable de mission).

2.3.3 Consultation technique

La réponse aux questions de doctrine, pour le compte de clients ou en interne, fait partie du quotidien de FIDEXCO FRANCE. La politique poursuivie en la matière vise plus particulièrement à :

- veiller à ce que des consultations techniques soient demandées sur des sujets complexes ;
- assurer l'existence de moyens suffisants pour répondre aux demandes de consultation.

2.4. ORGANISATION DE LA FONCTION TECHNIQUE

L'organisation décrite ci-après concerne les missions d'audit légal (commissariat aux comptes) :

L'organisation de la fonction technique repose plus particulièrement sur 4 piliers.

**** Suivi et actualisation de la connaissance des Normes professionnelles***

L'associé principal est en charge de ce suivi et de l'adaptation de notre méthodologie en conséquence :

- suivi de l'évolution des normes professionnelles ;
- liens avec le logiciel d'audit (Révisaudit) ;
- identification des actions d'information des collaborateurs,...

**** Déontologie et indépendance***

L'associé responsable de l'indépendance exerce une mission de prévention des situations d'incompatibilité ou de conflits d'intérêts :

- Suivi de l'évolution des règles d'indépendance et mise à jour de la charte d'éthique ;
- Formation de la déontologie professionnelle (information des évolutions réglementaires)
- Réponses aux questions des équipes d'audit sur l'acceptation des missions, l'analyse des situations de conflits d'intérêts,....

*** Doctrine comptable**

De manière générale, l'associé principal est en charge de procéder à un suivi de l'actualité comptable. En complément d'une veille permanente portant sur les aspects tant de réglementation nationale qu'internationale.

Il est en charge de l'organisation régulière de l'information interne d'actualité destinée à permettre une actualisation de l'information de l'ensemble des membres du Cabinet.

*** Outils techniques**

Ces outils constituent la référence de notre exercice professionnel du commissariat aux comptes.

FIDEXCO FRANCE a fait le choix, pour tous ces dossiers, de retenir l'approche structurante issue du logiciel REVISAUDIT et qui comprend l'ensemble des outils standards pouvant être utilisés dans le cadre du déroulement d'une mission d'audit.

2.5. REVUE INDEPENDANTE

L'exercice de la revue indépendante vise à l'obtention d'une évaluation objective des appréciations significatives portées par l'équipe d'audit et des conclusions formulées dans le rapport émis à l'issue de l'intervention.

Pour se faire, cette revue est mise en oeuvre par un membre du cabinet disposant de la qualification requise - associé ou un directeur de mission selon la taille et les risques attachés aux dossiers.

La formalisation de cette revue s'effectue au travers de l'établissement du questionnaire de revue indépendante.

Une fois rempli, ce questionnaire est remis à l'associé signataire avant la signature du rapport d'opinion.

Description du système interne du contrôle de qualité :

Le contrôle de qualité est assuré par l'associé signataire qui effectue la revue des dossiers et s'assure de la bonne utilisation du logiciel REVISAUDIT.

2.6. CONTROLES PERIODIQUES

Conformément aux dispositions de l'article R 821-26, FIDEXCO FRANCE fait l'objet d'un contrôle périodique au moins tous les 3 ans. Les derniers contrôles à ce titre sont intervenus en 2009 et en 2012.

Liste des entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé (Mandat EIP détenu par le cabinet FIDEXCO FRANCE) :

Nom : Société Fermière du Casino Municipal de Cannes
Marché : Eurolist compartiment B
Place de la cotation : NYSE Euronext Paris (France)
Code ISIN : FR0000062101 FCMC

3. DECLARATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.823-21 F) ET G) DU CODE DE COMMERCE

Je confirme que les pratiques d'indépendance mises en place au sein du Cabinet ont fait l'objet d'une vérification interne.

Par ailleurs, j'atteste que les dispositions des articles L.822-4 et R 822-61 en matière de formation continue ont été respectées.

Fait à Nice, le 31 mars 2017

SAS FIDEXCO FRANCE

Philippe MATHEU
Président